



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 06/07/2022

DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE MODERNISATION DE L'AÉROPORT DE LILLE-LESQUIN

La société Aéroport de Lille SAS a déposé, le 20 juillet 2021, une demande d'autorisation environnementale pour procéder à la modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.

Ce projet d'aménagement et de modernisation s'inscrit dans le cadre des obligations s'imposant à Aéroport de Lille au titre de la délégation de service public concédée par le Conseil régional des Hauts-de-France, la Métropole européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes Flandre Lys, réunies au sein du Syndicat mixte de l'aéroport de Lille Métropole (SMALIM).

Ce projet poursuit trois objectifs :

- Il vise à effectuer les opérations de mises aux normes indispensables afin d'assurer la conformité aux évolutions réglementaires ou aux améliorations requises en matière de sécurité ou de sûreté du transport aérien (travaux sur les accotements de la piste principale, ajout d'un taxiway secondaire, réalisation d'un chemin de ronde périphérique...).
- Il vise également à améliorer les conditions d'accueil des passagers, en modernisant le terminal et les parkings, qui sont obsolètes et régulièrement saturés.
- Enfin, il a pour objectif de proposer des destinations adaptées aux besoins des habitants du bassin de vie.

Il est soutenu par des hypothèses de croissance du trafic mesurées (hausse des mouvements de 17 à 25 %).

À l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 janvier au 1^{er} mars 2022, la commission d'enquête a rendu un avis favorable à ce projet, assorti d'une réserve et de cinq recommandations. La réserve demandait à Aéroport de Lille SAS de prendre l'initiative d'organiser, de concert avec le SMALIM, une réunion de concertation en vue de proposer à l'État, au Conseil régional des Hauts-de-France et à la Métropole européenne de Lille,

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex



l'élaboration d'un dispositif d'accompagnement du développement de l'aéroport, concerté avec les collectivités territoriales et leurs groupements concernés. Cette réunion s'est tenue le 30 juin 2022.

Prenant acte de cet avis favorable, Georges-François Leclerc, préfet du Nord et de la région Hauts-de-France, a signé ce mercredi 6 juillet l'arrêté valant autorisation environnementale du projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.

Cet arrêté comporte plusieurs mesures d'encadrement du projet, conformément aux engagements pris par l'aéroport lors de l'enquête publique, pour lutter contre les nuisances sonores, préserver la faune et la flore, compenser les émissions de gaz à effet de serre, maintenir les infiltrations d'eaux pluviales et protéger la ressource en eau.

S'agissant des nuisances sonores, la commission d'enquête a conclu que les incidences du projet seront faibles et peu perceptibles. L'arrêté préfectoral cependant formalise l'engagement du porteur de projet de ne pas augmenter l'activité nocturne par le gel des vols de nuit sur la base constatée de la situation de 2019.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)